

PROCES VERBAL

Conseil Municipal

Séance du 05 novembre 2025

Nombre de Conseillers : 15 ; Présents 12 ; Votants : 14 ;

L'an deux mille vingt-cinq le 05 novembre à 19h, le Conseil Municipal de Mers-sur-Indre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Jean Marc LAFONT, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 28 octobre 2025.

PRESENTS : M. Jean-Marc LAFONT, Mme Hélène BEHRA, M. Philippe HUGOTTE, M. Stéphane RENAULT, M. Eddy BURLINSKI, Mme Valérie SWIRBLESKA, Mme Aurélie ROTY LEPERS, Mme Emilie BARON, Mme Nicole COLIN, Mme Aurélie PROVOT, Mme Isabelle LIMOUSIN, M. Laurent LEROY.

POUVOIRS : Mme Maryse CLAIRON donne pouvoir à M. Jean-Marc LAFONT,

M. Romain DUVAL donne pouvoir à Mme Hélène BEHRA.

ABSENT : Mme Michèle BREUILLAUD

Secrétaire de Séance : Mme Hélène BEHRA

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 septembre 2025,
- Convention avec l'AMAC pour l'enseignement musical 2025-2026,
- RPQPS assainissement,
- BUDGET PRINCIPAL – Décision modificative n°1 ,
- Questions et courriers divers.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 26 septembre 2025

Ajout 1 point à l'ordre du jour : Vente bois – Approbation à l'unanimité.

Convention avec l'AMAC pour l'enseignement musical 2025-2026 (délib.n°01 du 05.11.2025)

Pour que l'AMAC puisse bénéficier de l'aide de la région il convient d'établir une convention entre l'AMAC et les communes de résidence des élèves et sur la participation financière de la commune. Il est rappelé que l'aide de la Région et du Département au fonctionnement est conditionnée à la participation financière de la commune d'accueil de l'élève inscrit en cours à hauteur minimale de 76 €22 pour une commune de moins de 1000 habitants. Il est donc nécessaire que la commune de Mers -sur- Indre accepte par délibération la contribution financière globale au fonctionnement de l'école de musique incluant sa propre subvention et celles des communes signataires de la convention. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire ou son représentant , pour l'année 2025-2026, à signer la convention avec l'AMAC et avec les communes de résidences des élèves signataires de la convention et donne son accord pour la participation financière pour les élèves de Mers sur Indre au fonctionnement de l'école de musique soit 76€22 par élève.

RAPPORT 2024 sur le Prix et la Qualité du service Public de l'Assainissement collectif (délib.n°02 du 05.11.2025)

M.Lafont présente le rapport annuel de la satèse ainsi que le rapport annuel sur le prix et la qualité de notre service d'assainissement au titre de l'année 2024 Le Conseil municipal, à l'unanimité accepte le rapport présenté par M.Lafont.

Budget Principal – Décision modificative n°01(délib.n°03 du05.11.2025)

Pour répondre aux observations du Service de Gestion Comptable ainsi qu'aux dépenses imprévues au moment du vote du Budget (*remplacement broyeur et renouvellement des chaises de la Salle des Fêtes*), Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de procéder aux virements de crédits suivants :

INTITULE	DIMINUTION DE CREDIT		AUGMENTATION DE CREDIT	
	COMPTE	MONTANT	COMPTE	MONTANT
Alimentation	60623	-500,00 €		
Produits de traitement <i>Facture 7DARMOR</i>	60624	0,00 €		500,00 €
Autres contributions	65568	-130 000,00 €		
Contributions au fonds de compensation des charges territoriaux (établissement public de territoire) <i>Augmentation participation PAYS DE LA CHATRE</i>		0,00 €	65561	2 000,00 €
GFP de rattachement <i>Bascule SIVOM Rpi</i>		0,00 €	657351	128 000,00 €
Cotisation de sécurité sociale (élus) – part patronales	65314	-1 000,00 €		
Titres annulés (sur exercices antérieurs)			673	1 000,00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		-131 500,00 €		131 500,00 €

Terrains nus	2111	-40 000,00 €		
Cimetière	2116	-10 000,00 €		
Bâtiments public	2131	-20 000,00 €		
Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	2156	-53 000,00 €		
Installations générales, agencements, aménagements des constructions <i>Installation téléphonie – Agence postale</i>		0,00 €	2135	1 000,00 €
Installations de voirie <i>Augmentation facture caniveaux</i>		0,00 €	2152	5 500,00 €
Matériel et outillage technique <i>Tracteur tondeuse et broyeur</i>		0,00 €	2157	92 000,00 €
Autres installations, matériel et outillage techniques <i>Projet éclairage public</i>		0,00 €	2158	4 500,00 €
Matériel informatique <i>PC secrétariat</i>	2183	0,00 €		5 000,00 €
Matériel de bureau et mobilier <i>Chaises et chariots SDF</i>	2184	0,00 €		15 000,00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		-123 000,00 €		123 000,00 €

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte la proposition du Maire et le charge de procéder aux écritures précitées.

Vente de bois(délib.n°4 du 05.11.2025)

Suite à la démolition du bâtiment sis au 15 route du Mez du bois de charpente a été récupéré.

Monsieur le Maire propose la mise en vente d'un lot de bois de charpente au prix de 700 € le m³.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de procéder à la vente de bois de charpente au prix de 700 € le m³.

DIVERS :

Salle des fêtes :

Les travaux du parquet sont terminés.

Sur le parking de la salle des fêtes un caniveau est à refaire.

Cimetière :

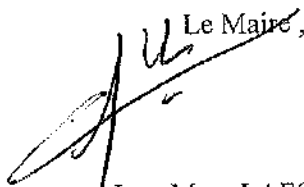
Réflexion autour du règlement du cimetière qui doit être modifié.

Possibilité de mettre des caves urnes.

Vœux :

La cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 23 janvier.

La séance est levée à 21h30


Le Maire,

Jean Marc LAFONT.


La secrétaire,
Hélène BEHRA.

